



BOURSE DE RECHERCHE

Appel à candidatures 2026

**« Pour une communauté d'action : déterminants
du succès d'activités associatives conjointes
entre bénévoles et salariés »**

Avec le soutien de la Croix-Rouge française



Présentation

La **Fondation Croix-Rouge française** est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée au soutien à la recherche en sciences humaines et sociales. Son objectif est de contribuer à améliorer l'action dans les secteurs humanitaire et social, en finançant et en accompagnant des projets de recherche, en France et dans le monde, et en développant des collaborations avec les institutions académiques.

La Fondation soutient des chercheurs par l'attribution de bourses de recherche sur appels à candidatures, et les accompagne depuis la conception de leur projet de recherche, en lien avec les besoins des acteurs de terrain, jusqu'à la mise en valeur de leurs travaux et la promotion de leurs idées. Ces appels portent sur les **thématiques de recherche** suivantes.

2 thématiques institutionnelles prioritaires

Lien social & engagement

Le lien social est au cœur des missions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment au travers du principe de volontariat. La Fondation ne l'aborde pas comme un objet de recherche spécifique, mais l'appréhende dans une approche transversale pour l'ensemble de ses travaux. Les chercheurs exploitent cette notion dans leur analyse des facteurs de rupture, d'exclusion ou d'isolement, ainsi que dans leur observation des leviers de cohésion et les mécanismes de solidarité.

Action humanitaire internationale

L'action humanitaire moderne dans sa forme laïque et universelle initiée il y a 180 ans par Henry Dunant a connu de nombreuses crises et ruptures, en réaction à différents conflits armés, aux grandes catastrophes, qui ont transformé les façons d'agir et de protéger les populations. Toutefois, au-delà des grands bouleversements géopolitiques avec lesquels elle s'est façonnée et de sa montée en puissance depuis la fin de la guerre froide, le secteur humanitaire fait face à des transformations plus profondes, qui tendent à remettre en cause ses fondements, bouleversent son architecture et interrogent ses pratiques. Partant de ce constat, la Fondation soutient la recherche sur les transformations du système de l'aide internationale.

3 thématiques opérationnelles

Santé et épidémies

Comprendre les situations et besoins sanitaires des populations, prendre en compte les dimensions socioculturelles dans les actions relatives à l'accès aux soins, à la prévention et aux systèmes de santé. Identifier les barrières et inégalités d'accès aux soins, améliorer la réponse aux urgences sanitaires. Analyser les perceptions et représentations des personnes aidantes comme accompagnées et les spécificités de chaque situation.

Migrations et déplacements

Mieux cerner l'origine et les sources de migrations, les stratégies et vécus des exilés, et la pertinence de la réponse humanitaire. Accompagner le renouvellement des pratiques autour de cet enjeu devenu mondial. Face à des parcours et situations d'exil plus complexes, mieux comprendre et documenter ces expériences, et les réponses qui y sont apportées. Mieux comprendre les trajectoires de (sur)vie des exilés, afin de mieux agir à leurs côtés.

Risques & catastrophes

Étudier les causes de fragilité des populations, leur capacité de résilience, leur perception des risques ainsi que les nouvelles réponses humanitaires expérimentées sur les terrains les plus touchés. Conscients du fait que les catastrophes sont avant tout des phénomènes sociaux, apporter de nouveaux éclairages et des réflexions sur les politiques publiques, repenser les modalités d'action, et la réponse apportée aux populations touchées.

La Fondation a identifié **quatre territoires prioritaires** : la France hexagonale, les territoires ultramarins et territoires étrangers de proximité dans les 3 Océans, l'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient. Ces territoires prioritaires ne sont toutefois pas exclusifs. Le soutien de la Fondation peut s'étendre à toute zone géographique, si les projets de recherche réunissent, entre autres, les conditions de sécurité et de faisabilité exigées.



Notre raison d'être

La Fondation Croix-Rouge française, reconnue d'utilité publique, se consacre à la recherche dans les domaines de l'action humanitaire et de la solidarité. En s'associant au secteur académique, à la société civile et aux populations concernées, elle produit des savoirs pour contribuer à la transformation des pratiques et à l'apprentissage des acteurs, en France et dans le monde.

Nos valeurs

La Fondation soutient une **approche en sciences humaines et sociales inclusive, ouverte et collaborative, centrée sur les besoins des personnes et des territoires**. Ancrée dans les valeurs et principes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Fondation soutient la recherche fondamentale et la recherche-action, afin de renforcer les liens recherche-action-société pour une humanité partagée.

Appel « Pour une communauté d'action : déterminants du succès d'activités associatives conjointes entre bénévoles et salariés »

Avec le soutien de la Croix-Rouge française

Initiative dédiée à la recherche dans les champs de l'action humanitaire et de l'action sociale, la Fondation Croix-Rouge française porte la volonté de la Croix-Rouge française de s'engager dans un effort d'analyse des fragilités et des réponses des acteurs, d'anticipation des besoins des populations vulnérables, et d'accompagnement de nouveaux modèles opérationnels.

A ce titre, la Fondation Croix-Rouge française conduit depuis 2020 et avec le soutien de la **Croix-Rouge française** le programme « **bénévo'Lab** », qui propose à tous les bénévoles et salariés de la Croix-Rouge française de bénéficier d'un soutien technique et scientifique pour répondre à des questions ou difficultés opérationnelles rencontrées lors des missions Croix-Rouge. Chacun dans l'action n'a pas toujours le temps ou le recul nécessaire pour mener seul une réflexion sur son action, les problèmes qu'il rencontre. C'est pourquoi la Fondation Croix-Rouge propose d'associer, pendant une année, un spécialiste universitaire expert de la question soulevée, en lien constant et direct avec le bénévole ou salarié et ses missions.

Au terme de l'appel à propositions lancé cette année auprès de tous les bénévoles et salariés de la Croix-Rouge française, un projet proposé par un salarié et portant sur le thème des conditions d'intervention commune entre bénévoles et salarié(e)s a été retenu. Le présent appel est donc tiré de la proposition initiale de ce salarié, et de sa participation active à sa rédaction aux côtés de la Fondation. **Celui-ci attribuera 1 bourse de recherche à un ou une docteur(e) en sciences humaines et sociales afin de mener une recherche-action durant 15 mois.**

Pour que, à travers ce salarié, les femmes et les hommes engagés au quotidien sur le terrain bénéficient de l'expérience et des résultats de la recherche, et que leur action au service des plus vulnérables en soit renforcée, il est attendu que le lauréat de cet appel conduise ses travaux en lien direct avec le salarié à l'origine de ce projet.

Thématique et zone géographique de recherche

Historiquement, le milieu associatif est d'abord le lieu de l'engagement bénévole. Ce n'est qu'après un certain temps d'existence, de formalisation, voire d'institutionnalisation des organisations, que le salariat y apparaît, sans supprimer la présence bénévole. Ainsi, les associations sont les seules structures à accueillir en leur sein des personnes bénévoles et salariées. Aussi, gérer les modalités de leur

collaboration est pour elles un enjeu important, en particulier dans les associations sociales et médicosociales, qui évoluent dans un contexte professionnel réglementé ou du moins autorisé par les pouvoirs publics, qui oblige un encadrement salarié et qualifié. Nombre d'associations structurent ainsi leur fonctionnement en adaptant les pratiques de management en fonction du statut des acteurs. Néanmoins, ce cloisonnement rend plus délicate la coopération entre eux et partant, détériore la performance des associations¹.

« Depuis près d'un demi-siècle, cet improbable couple ne cesse en fait de perdurer, en dépit des transformations de l'un et l'autre et des ruptures successives annoncées »² : c'est ainsi que Jacques Ion présente son histoire des relations entre bénévolat et salariat dans le travail social. « *Bien qu'immuable, ce duo irréductible constitue une sorte de famille très unie, mais perpétuellement en guerre de légitimité.* »³ En effet, bien que complémentaires, les relations entre les bénévoles et les salariés ne sont pas sereines dans toutes les situations. De nombreuses recherches ont ainsi examiné la coexistence du salariat et du bénévolat dans les associations, la division du travail, la définition des fonctions qui s'établissent entre eux, et ce que traduisent les brouillages de frontières et les décalages dans les attentes vis-à-vis des uns et des autres⁴. Au cœur de situations paradoxales⁵, bénévoles et salariés n'ont pas toujours une perception appropriée des rôles, motivations, intérêts de chacun, ce qui peut nourrir des craintes, jalousies, tensions et conflits⁶.

Au regard des reconfigurations de l'intervention auprès des publics les plus vulnérables, de la professionnalisation des bénévoles et de la place grandissante du salariat au sein des associations⁷, ces travaux sur les modalités de collaboration entre bénévoles et salariés au sein des associations⁹ témoignent des conséquences des bouleversements à l'œuvre dans ces organisations¹⁰. Mais ils témoignent aussi de la manière dont les difficultés de cohabitation et de partenariat entre bénévoles et

¹ Thibaut Dubois. La coopération des acteurs salariés et bénévoles en associations - Cas de 60000 rebonds. RSE et coopération, ADERSE, Apr 2024, Bordeaux, France.

² ION Jacques, « Brève chronique des rapports entre travail social et bénévolat », in *Pensée plurielle*, n° 10, 2005.

³ Rullac, S. (2012). Quels enjeux et modalités de collaboration entre les bénévoles et les salariés dans le secteur de l'économie solidaire ? Le cas de l'action sociale. *Le Sociographe*, Hors-série 5(5), 185-206.

⁴ Cottin-Marx, S. (2020). « Les relations de travail dans les entreprises associatives. Salariés et employeurs bénévoles face à l'ambivalence de leurs rôles ». *La Revue de l'Ires*, 101-102(2), 29-48.

⁵ Ndiaye, A. et Cousineau, M. (2020). Mise en lumière des paradoxes entre les salariés et les bénévoles. Propositions d'un management adapté. *@GRH*, 36(3), 119-143.

⁶ Ferrand-Bechmann Dan, « Le bénévolat, entre travail et engagement. Les relations entre salariés et bénévoles », in *VST — Vie sociale et traitements*, vol. 1, n° 109, *Professionnels, bénévoles*, 2011, pp. 22-29.

⁷ Peretti-Ndiaye, M. et Otchoumou, V. (2021). Bénévoles et salariés de la veille sociale Tensions, instrumentalisations et coopérations. *Le Sociographe*, 73(1), I-XII.

⁸ Ion, Jacques, « Brève chronique des rapports entre travail social et bénévolat », in *Pensée plurielle*, vol. 2, n° 10, *Etat social actif et pratiques sociales*, 2005, pp. 149-157.

⁹ Béatrice Eysermann, « Bénévoles contre salariés : une question de temps ? », Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques, 2007, 129-1, pp. 333-341.

¹⁰ Erika Flahault, Dominique Loiseau, Annie Dussuet. « Bénévolat et salariat : quelle coexistence dans les associations ? Transitions professionnelles dans le monde associatif et l'animation », L'Harmattan, pp. 41-51, 2010, Logiques sociales.

salariés peuvent être surmontées. En effet, « *si la fonction [bénévole] est parfois stigmatisée ou critiquée, elle est approuvée quand le projet commun est fort. L'objectif partagé gomme alors l'hétérogénéité des statuts.* »¹¹ Autrement dit, « *seul un objectif commun et un même combat peuvent fédérer les énergies et rapprocher les bénévoles et les professionnels salariés* »¹², avec le rôle fondamental de « *tiers médiateur* » de l'usager¹³. C'est précisément la raison d'être des « comités de proximité » de la Croix-Rouge française.

Les « comités de proximité » de la Croix-Rouge française

La Croix-Rouge française compte près de 80 000 bénévoles et 17 000 salariés. Toutes et tous sont les acteurs du projet associatif, qui agissent pour protéger et relever, sans condition, les personnes en situation de vulnérabilité et construire, avec elles, leur résilience. Porteurs d'un même emblème protecteur, bénévoles et salariés se mobilisent au quotidien pour répondre à cette raison d'être, et via une diversité de programmes et de métiers.

La Croix-Rouge française est organisée en deux réseaux d'activités distincts : les activités bénévoles et les établissements sanitaires, sociaux, médico-sociaux et de formation. Les activités en établissements sont déployées régionalement en filières métiers, les activités bénévoles au sein des délégations territoriales, des unités et des antennes locales. En conséquence, la Croix-Rouge française dispose de talents et de compétences qui se côtoient mais se connaissent peu. Or, les activités conjointes que bénévoles et salariés peuvent mener ensemble font la richesse et la singularité de l'accompagnement Croix-Rouge. C'est ainsi que l'association entend former une communauté d'action, dont les « comités de proximité » sont une expression.

Institués en 2022, les comités de proximité ont pour but de mobiliser localement les structures bénévoles et les établissements au sein d'espaces d'échanges, de rencontres et d'actions, pour contribuer à renforcer la proximité dans et entre les deux réseaux et faire vivre ensemble le projet associatif de la Croix-Rouge française. Concrètement, ces comités associent des bénévoles, des salariés, mais aussi des personnes accompagnées et des partenaires locaux, pour deux missions principales : d'abord se rencontrer et échanger sur les activités de chacun, les publics accueillis, les partenaires, de nouveaux besoins, et ensuite mener ensemble des projets et actions d'intérêt et d'utilité partagés par chaque structure membre du comité de proximité.

Si ces comités constituent un mouvement récent, ils viennent encadrer, valoriser et renforcer un « faire-ensemble » qui a déjà fait ses preuves dans de nombreux territoires (12 régions et plusieurs territoires ultramarins à ce jour). Lieux de rencontre, de dialogue et d'innovation sociale, les comités de proximité ont en effet permis la mise en œuvre d'une grande diversité d'actions locales qui bénéficient de la complémentarité des missions bénévoles et salariées.

¹¹ Ferrand-Bechmann Dan, « Le bénévolat, entre travail et engagement. Les relations entre salariés et bénévoles », in *VST — Vie sociale et traitements*, vol. 1, n° 109, *Professionnels, bénévoles*, 2011, pp. 22-29.

¹² Ibid.

¹³ Ibid.

Objectif de l'appel

Si le phénomène du bénévolat est bien renseigné dans la littérature scientifique, il existe peu de travaux sur les modèles de collaboration entre bénévoles et salariés¹⁴. Pourtant, cette problématique est centrale dans le secteur associatif, qui ne peut se passer du recours conjoint au bénévolat et au salariat qualifié¹⁵. Cet appel a donc pour objectif de soutenir une recherche scientifique sur la dynamique impulsée au sein de la Croix-Rouge française depuis la mise en œuvre des comités de proximité, afin de contribuer à l'analyse des dynamiques relationnelles entre les salariés et les bénévoles dans le secteur associatif.

La recherche prendra comme cas d'étude le « Pôle Solidarités Bretagne » de la Croix-Rouge française qui, dans le cadre du « comité de proximité », a permis de créer des synergies et de mobiliser des bénévoles et salariés pour mettre en œuvre des actions concertées pour l'accompagnement quotidien de publics précaires¹⁶, ainsi que des événements fédérateurs co-construits par les professionnels et les bénévoles avec les personnes accompagnées¹⁷.

Les résultats permettront de mettre en lumière des expériences d'activités mixtes salarié(e)s/bénévoles au sein de l'association, et d'identifier les difficultés, les conditions du succès et de la systématisation de telles initiatives. Ainsi, ils contribueront à mieux faire connaître les modalités de co-construction de pratiques d'intervention communes et complémentaires bénévoles/salarié(e)s et leurs effets. En ce sens, ils participeront à déconstruire des préjugés et à développer une culture commune d'intervention avec un partage d'expertise et de compétences, dans une association où ces deux populations agissent souvent en silo.

Zone géographique de recherche

La recherche aura lieu en **Bretagne**.

¹⁴ Voir notamment Ferrand-Bechmann Dan, « Le bénévolat, entre travail et engagement. Les relations entre salariés et bénévoles », in *VST — Vie sociale et traitements*, vol. 1, n° 109, *Professionnels, bénévoles*, 2011, pp. 22-29.

¹⁵ Rullac, S. (2012). Quels enjeux et modalités de collaboration entre les bénévoles et les salariés dans le secteur de l'économie solidaire ? Le cas de l'action sociale. *Le Sociographe*, Hors-série 5(5), 185-206.

¹⁶ A titre d'exemples : accueil de jour pour personnes à la rue en lien avec les maraudes sociales ; prise en charge par des bénévoles des enfants le temps de la consultation de leur maman à l'accueil médical du pôle Solidarités ; mise en place des certificats d'aptitude professionnelle pour les apprenants des instituts de formation de la Croix-Rouge française en situation de précarité ; échanges des professionnelles de la petite enfance du pôle Solidarités avec les bénévoles de l'Espace Bébé Parents de la Croix-Rouge française ; formations des salariés du pôle Solidarités au tronc commun des acteurs de l'urgence et initiation des mamans du centre d'hébergement et de réinsertion sociale aux premiers secours enfant et nourrisson..

¹⁷ A titre d'exemples : participation d'apprenants des instituts de formation de la Croix-Rouge française à la journée Jeunesse lors du Campus éphémère à Brest ; radio des Foulées Rouges avec des échanges et interviews croisés entre apprenants et équipiers secouristes ; mobilisation autour des Fêtes maritimes de Brest où les bénévoles ont été secondés par des apprenants sur la régulation et l'accueil des postes de secours commandités par la collectivité locale...

Conditions de candidature

Le financement accordé par cet appel de la Fondation Croix-Rouge française a pour objectif de couvrir le coût d'une recherche dans le cadre d'un projet individuel. Toutefois, chaque candidat est libre d'impliquer d'autres personnes s'il le juge nécessaire pour la réalisation de la recherche. Le cas échéant, celui-ci fournira les CV et une présentation des tâches allouées à ces personnes.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- justifier une disponibilité minimum de 6 mois durant l'année consacrée à la recherche ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Les futurs docteurs sont autorisés à candidater à la condition de fournir une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2026**.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

Tout chercheur rassemblant les conditions présentées ci-dessus, qu'il soit titulaire de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) ou non, peut candidater.

Dans le cas de la sélection d'un projet porté par un chercheur titulaire, la collaboration sera formalisée par la signature d'une convention partenariale entre la Fondation et la tutelle du laboratoire d'affiliation du lauréat. Les éventuels frais de gestion inclus dans le budget prévisionnel fourni par le porteur de projet au moment de la candidature ne doivent pas excéder 8 % du montant de la bourse.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les candidats doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être présentés par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 3 mai 2026 à minuit (heure de Paris)**.

La Fondation Croix-Rouge française soutient les chercheurs réfugiés, qu'ils soient francophones ou non, et dans le cadre de dispositifs d'accueil tels que le programme PAUSE. La lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet (voir « Formulaire de candidature » plus loin) doit mentionner dans ce cas l'engagement du laboratoire d'accueil du chercheur réfugié à l'aider à soumettre les rapports d'avancement ainsi que les livrables finaux attendus dans le cadre de la recherche en français.

Dépôt de candidature

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site (www.fondation-croix-rouge.fr). Après la création de son compte, le candidat accède à son espace personnel depuis lequel il peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature/s.

Formulaire de candidature

Le candidat renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires et éthiques qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel, le cas échéant le CV de chaque personne impliquée dans la réalisation de la recherche ;
 - *pour les candidats titulaires de l'ESR uniquement* : une attestation de l'organisme scientifique d'affiliation certifiant le poste et les fonctions du candidat ;
 - *pour les candidats non titulaires uniquement* : la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale, et du rapport de soutenance de thèse ;
 - *pour les futurs docteurs uniquement* : une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2026** ;
2. une lettre de motivation ;
3. un justificatif de domicile ;
4. un chronogramme détaillé des étapes clés du projet de recherche ;
5. une lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet ;
6. un formulaire d'autoévaluation des risques éthiques liés au projet de recherche ;
7. un budget prévisionnel (*pour les candidats titulaires de l'ESR uniquement*) ;
8. une lettre de référence (optionnel).

Les candidatures en ligne seront ouvertes **du 9 mars 2026 au 3 mai 2026 à minuit (heure de Paris)**. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entraînera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats.

Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature sont évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés, des lauréats des Prix de recherche honorifiques et de l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection, incluant des représentants du partenaire de l'appel, établit une proposition de sélection soumise à la gouvernance de la Fondation, qui procède enfin à la sélection finale. Les résultats sont communiqués par mail à tous les candidats au lendemain de cette sélection, soit le **2 juillet 2026**.

Modalités du soutien financier

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira au lauréat :
 - une **bourse de recherche de 18 000 euros** ;
 - la possibilité de solliciter une **participation aux frais d'assurance liés au terrain** (pour un montant maximum de **500 euros**).
- De plus la Fondation propose un accompagnement et les avantages suivants :
 - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
 - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
 - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « **Pratiques & Humanités** » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
 - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue ***Alternatives Humanitaires***
 - participation aux « **Rencontres de la Fondation** » ou à d'autres événements de valorisation internationaux
 - création d'un **espace dédié à la recherche** conduite sur le site de la Fondation
 - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat est seul responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- Dans le cas de la sélection d'un projet porté par un chercheur titulaire, la collaboration sera formalisée par la signature d'une convention partenariale entre la Fondation et la tutelle du laboratoire d'affiliation du lauréat. La gestion du financement ainsi accordé conformément au budget prévisionnel fourni lors de la candidature (y compris la rémunération des membres de l'équipe de recherche) relève de la responsabilité du coordinateur ou de la coordinatrice du projet, qui fournira un compte-rendu budgétaire aux échéances fixées par le calendrier scientifique de la Fondation.

- Sur la base de leur appréciation du projet de recherche et de l'auto-évaluation des risques éthiques liés à ce projet et fournie par le candidat, les évaluateurs se prononcent sur la nécessité ou non de soumettre le projet de recherche à un comité d'éthique. Dans le cas où ils se prononcent en faveur d'une telle démarche, le Conseil d'administration de la Fondation attribuera la bourse de recherche sous réserve d'obtention d'un avis favorable d'un comité d'éthique par le lauréat. La recherche ainsi que le versement de la bourse ne débuteront pas, jusqu'à obtention de cet avis favorable. Dans le cas contraire où les évaluateurs ne concluent pas à la nécessité de soumettre le projet de recherche à l'avis d'un comité d'éthique, la recherche ainsi que le versement de la bourse pourront débuter à la date indiquée dans l'appel. Toutefois, la Fondation encourage vivement le lauréat à soumettre son projet à l'avis d'un comité d'éthique, et il rendra compte à la Fondation du résultat de ses démarches dans son 1er rapport d'étape.
- La Fondation procède au versement de la bourse en 4 fois : 3 versements de 5 000 euros, dont le premier intervient après confirmation expresse par le Lauréat, par tout moyen écrit, du démarrage de ses travaux de recherche, et un solde de 3 000 euros à la remise des livrables finaux.
- Le versement de la seconde et troisième tranche de la bourse dépend de la volonté expresse du Lauréat à poursuivre son travail de recherche, dans les conditions visées dans la Convention de recherche, en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues. De même, à défaut de présentation par le Lauréat des deux publications (article scientifique et fiche préparatoire au « Pratiques & Humanités ») et du rapport final de recherche, même si les deux rapports d'étape ont été fournis, il sera mis fin au versement de la bourse, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.
- Au cas où survient un événement qui constitue un cas de force majeure ou un événement visé dans la liste ci-dessus, les obligations des Parties seront automatiquement suspendues et prorogées d'une durée égale au retard résultant de cette survenance. La suspension sera notifiée par la Partie la plus diligente, qui précisera la durée prévisible de cette suspension. On entend par cas de force majeure tout événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des Parties. Sont contractuellement considérés comme causes d'exonération un/des événements suivants, susceptibles par leur gravité de modifier le contexte de la recherche, qui surviendront dans le ou les pays de recherche pressenti(s), même s'ils ne répondent pas à la définition de la force majeure et sans qu'il soit besoin de l'établir : révolution, émeutes, guerre civile, guerre interétatique, attentats de masse, instabilité politique majeure, grève générale prolongée, crise économique majeure, crise financière, défaut de paiement du pays, crise bancaire avec faillite(s) bancaire(s) et fermeture temporaire des établissements financiers, catastrophe naturelle, sanitaire, industrielle, technologique, environnementale... Il sera tenu compte de différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires étrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

Obligations

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, telles que définies dans la convention d'attribution de financement de la Fondation et ses parties annexes.
- Le lauréat s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le lauréat s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et livrables finaux. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée scientifique organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le lauréat à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le lauréat étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le lauréat consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur qui reste propriétaire de son travail.
- Le lauréat s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le lauréat dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le lauréat et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

Calendrier

9 mars 2026	Lancement de l'appel à candidatures
3 mai 2026	Clôture des candidatures à minuit (heure de Paris)
Mai-Juin 2026	Evaluation des candidatures
1 ^{er} juillet 2026	Sélection par le Conseil d'administration de la Fondation
2 juillet 2026	Annonce des résultats par mail à tous les candidats
Juillet-Août 2026	Signature de la convention d'attribution du financement
1 ^{er} septembre 2026	Début de la recherche
1 ^{er} décembre 2027	Fin de la recherche et réception des livrables finaux

La Fondation Croix-Rouge française traite, en sa qualité de responsable de traitement, des données personnelles vous concernant pour les besoins de l'étude et du traitement de votre dossier de candidature. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnes habilitées de la Fondation. Vous pouvez retrouver la politique de protection des données personnelles de la Fondation ici : <https://www.fondation-croix-rouge.fr/politique-protection-donnees-personnelles/>

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression sous certaines conditions, d'opposition pour motifs légitimes de vos données et du droit d'obtenir la limitation du traitement. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'adresse suivante : contact@fondation-croix-rouge.fr ou à l'adresse postale suivante : Fondation Croix-Rouge française au 21 rue de la Vanne – CS 90070 – 92126 Montrouge Cedex. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL.

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme et blanchiment d'argent, tout candidat sélectionné (et le cas échéant toute personne participant à la réalisation de son projet) sera soumis à vérification auprès de notre sous-traitant CSI Web.

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE
21 rue de la vanne
CS 90070
92126 Montrouge Cedex
+33(0)1 40 71 37 90
recherche@fondation-croix-rouge.fr